

tère de la Santé nationale et du Bien-être social à la province du Manitoba dans le cadre de ses programmes?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Sous la Direction générale des Services Médicaux: (Ceci inclut l'hospitalisation et services médicaux aux Indiens), \$666,096.65; Sous la Direction générale des Programmes de la santé: (Ceci inclut l'assurance-hospitalisation, l'assurance médicale, aide à la santé et subventions à l'hygiène), \$83,171,452.88; Sous la Direction générale de l'Aide et services sociaux: (Ceci inclut les allocations et services sous le Régime d'assistance publique du Canada, les allocations aux aveugles et aux invalides), \$36,559,552.00; TOTAL \$120,397,101.53.

L'INDÉPENDANCE DE L'ARMÉNIE

*Question n° 517—**M. Macquarrie:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu, en 1971, un mémoire du Comité canadien pour l'indépendance de l'Arménie concernant l'indépendance de l'Arménie et, dans l'affirmative, quand l'a-t-il reçu?

2. Quelle a été la réponse du gouvernement?

3. Quelles démarches, s'il en a été, le gouvernement du Canada a-t-il faites à ce sujet auprès de gouvernements d'autres pays et quand les a-t-il faites?

4. Quelle réponse le gouvernement a-t-il reçue?

5. Quelles mesures additionnelles le gouvernement du Canada envisage-t-il de prendre?

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui, le 24 avril 1971. Ce mémoire demande que tous les pays soutiennent la création d'une Arménie libre et indépendante.

2. On a accusé réception du mémoire le 3 mai 1971 et on l'a étudié très attentivement.

3. Aucune représentation n'a été faite aux gouvernements d'autres pays sur cette question. Aucun autre pays n'a fait de représentations au Canada en lui suggérant de soutenir la création d'une Arménie libre et indépendante, telle que proposée dans le mémoire. Au cours des dernières années, ni les Nations Unies ni aucune de ses agences n'ont été saisies de résolutions sur cette question.

4. Ne s'applique pas.

5. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans une lettre du 21 avril 1972, a manifesté son intention de rencontrer des représentants de la communauté arménienne à Toronto, et ce en accord avec sa politique générale de maintien des contacts avec les représentants des groupes ethniques canadiens.

LA NIHON NOSAN KOGYO (JAPON)—PARC D'ENGRASSEMENT PROPOSÉ

Question n° 518—**M. Mazankowski:**

Le gouvernement est-il impliqué de quelque façon dans une proposition de la *Nihon Nosan Kogyo Co.*, le plus grand fabricant de céréales fourragères du Japon, visant à aménager en Alberta, conjointement avec la *Mitsubishi Co.*, un parc d'engraissement intégralement financé, où l'on élèverait des porcs et des bovins pour alimenter les marchés canadien, américain et japonais, ou est-il au courant d'une telle proposition?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le ministère de l'Industrie et du Commerce est au courant de l'intérêt que manifestent maintes sociétés japonaises au développement d'une source canadienne de bœuf et de bon nombre de denrées agricoles. Le ministère n'est toutefois pas impliqué dans le projet précis dont il est question ici.

[Français]

BEAUCE—PERSONNES ADMISES AUX COURS DE FORMATION

Question n° 533—**M. Rodrigue:**

1. Combien de personnes ont été admises à suivre des cours de formation par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans la circonscription électorale de Beauce au cours des années 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972?

2. Quels ont été les montants versés aux étudiants?

3. Quels ont été les frais de formation?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les renseignements sur la fréquentation des cours de formation ne sont pas disponibles par circonscription électorale. Les chiffres suivants se rapportent aux cours de formation donnés dans la région desservie par le Centre de Main-d'œuvre du Canada à Ville St-Georges: 1. Nombre de stagiaires ayant commencé des cours de formation¹: Année financière: 1969-1970; A plein temps: 872; A temps partiel: 483; Année financière: 1970-1971; A plein temps: 899; A temps partiel: 767; Année financière: 1971-1972²; A plein temps: 1,231; A temps partiel: 388.

2. Montants des allocations de formation (y compris les subventions de déplacement accordées aux stagiaires): 1969-1970, \$625,201; 1970-1971, \$740,651; 1971-1972², \$874,992.

3. Frais de formation: 1969-1970, \$582,104; 1970-1971, \$563,878; 1971-1972², \$680,529.

¹Ne comprend pas le Programme de formation dans l'industrie.

²Provisoire et sous réserve de révision.

L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS AFRICAINES—LES NORMES POUR LES BOURSIERS DE L'ACDI

Question n° 541—**M. Robinson:**

Les étudiants africains qui obtiendront une bourse, grâce à la contribution de l'ACDI à la caisse des bourses universitaires, administrée par l'Association des universités africaines d'Accra (Ghana), devront-ils retourner dans leur pays pour y travailler, une fois leurs études achevées et, a) dans l'affirmative, pour combien de temps, b) dans la négative, leur permet-on d'immigrer au Canada ou ailleurs une fois leurs études terminées?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La participation du Canada à la caisse de bourses universitaires de l'Association des universités africaines est une extension d'un programme existant subventionné par d'autres pays donateurs. Les étudiants choisis ne s'engagent pas par contrat envers l'AUA à rentrer dans leur pays, bien qu'on s'attende à ce qu'ils le fassent. De nombreux étudiants reçoivent des subventions du gouvernement de leur propre pays où un emploi les attend à leur retour; il est possible que ces étudiants se soient engagés à rentrer chez eux. Toutefois, le Canada n'exige pas la signature de tels engagements de la part des étudiants choisis dans le cadre de ce programme. En réponse à la seconde partie de la question, les diplômés peuvent demander un permis d'immigration pour entrer dans n'importe quel pays du monde; il existe toutefois des raisons qui permettent de croire qu'ils demeureront en Afrique. La formation que reçoivent ces étudiants est conçue pour répondre aux besoins de la région et les prépare à travailler en Afrique plutôt qu'en Europe ou en Amérique du Nord. Cela est particulièrement vrai dans le cas de disciplines comme l'agriculture et la médecine tro-